



Châteauroux-Metropole
Arrivée: 289545
Enregistre.: 22-02-2019
/46 DGA Aménagement et Equipements publics
Motif: A
/2 Cabinet du Maire
Motif: Cc
32 Conseillers municipaux/BAILLIET Christophe
Motif: Cc

**AGRICULTURE
& TERRITOIRE**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

ARRIVÉ AU C.T.M.
le 22 FEV. 2019

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHATEAUROUX METROPOLE
Hôtel de ville - CS80509
36012 CHATEAUROUX

Service Environnement & Territoires
Tél. : 02 54 61 61 88
N/REF : RM/AP/DD
OBJET : Projet de Règlement local de Publicité intercommunal (RLPi)

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

Châteauroux, le 19 février 2019

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Châteauroux Métropole, arrêté par le conseil communautaire en date du 15 novembre 2018 et nous vous en remercions.

Après analyse du dossier, il apparaît que le conseil communautaire, par la mise en place de ce RLPi, porte une double volonté. Pour la ville de Châteauroux, seul secteur identifié comme à enjeu fort, le conseil communautaire propose d'adapter et de renforcer la réglementation nationale de la publicité alors que pour les 13 autres communes de la communauté d'agglomération, la réglementation nationale continuera d'être appliquée.

Dans les deux cas, il apparaît que le règlement autorisera la publicité à l'intérieur et hors de l'agglomération par la mise en place d'enseignes et de préenseignes nécessaires à l'information de public sur la présence d'activités.

A la relecture de ce texte, il n'apparaît donc pas de contrainte majeure portée sur l'activité agricole.

Ainsi, la Chambre d'agriculture émet un **avis favorable** au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté par le conseil communautaire de Châteauroux Métropole le 15 novembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Chambre d'agriculture de l'Indre,

Robert CHAZE